

# Légende

## 1/ ZONE URBAINE (U) :

- Mixité des fonctions renforcée (mixité des fonctions sommaire + extension et création de nouveaux commerces autorisés)
- Mixité des fonctions sommaire (habitat, artisanat, restauration, activité de services, hébergement hôtelier et touristique)
- Secteur à vocation résidentielle prédominante
- Secteur à vocation économique :
  - Artisanat
  - Industrie, Artisanat et Services
  - Industrie, Artisanat et Commerce
  - INRA
  - Bassin de rétention pour eaux pluviales
  - Photovoltaïque
  - Méthanisation

## Secteur à vocation touristique

- Linéaires commerciaux dans les secteurs de :
  - Mixité renforcée : changement de destination interdit
  - Mixité sommaire : nouveau commerce autorisé

## Secteur de développement en zone U ou 1AU soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- A destination de l'habitat
- A destination du développement économique

## Zone 2AU : urbanisation soumise à modification du PLU-H

- Zone 2AU habitat
- Zone 2AU économique

## 2/ ZONES AGRICOLES OU NATURELLES (A ou N) :

- Zone A
- Zone N

## Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées en zone A

- STECAL Habitat en zone A
- STECAL Tourisme en zone A
- STECAL Gens du Voyage en zone A
- STECAL Equipements publics en zone A
- STECAL lié à l'aérodrome en zone A
- STECAL Diversification agricole en zone A
- STECAL Energies renouvelables en zone A
- STECAL Economie en zone A

## Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées en zone N

- STECAL Tourisme en zone N
- STECAL Gens du Voyage en zone N

- Bâtiment autorisé à changer de destination (vocation d'habitat)
- Bâtiment autorisé à changer de destination (vocation économique)
- Tonne de chasse

## ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

> Nb : l'ensemble des autorisations, limitations, interdictions est détaillé au document 4.1/Règlement écrit

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

# PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



## 4.2 Règlement graphique 4.2.2 Mixité des fonctions

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:4000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud  
Mission : Elaboration du PLU  
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil  
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil  
45 rue Sainte-Colombe  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05.57.99.69.28  
Mail : atlantique@citadia.com

→ St-Pierre-la-Noue (Péré)



0 250 500 m